



JOURNAL DE L'ENTREPRISE

EDITORIAL

Depuis quelques mois, nous travaillons à la préparation d'une étape importante dans la vie de l'entreprise, nous sommes sur le point de changer notre système de gestion QUARTZ et de ses logiciels GESTELEC/CAMI/PROGELEC pour le faire évoluer vers un système full-web dénommé QUARTZ-I associé à la base de données ORACLE.

D'une meilleure ergonomie et moderne, ce nouveau système de communication permettra d'exploiter les informations de suivi de chantier quasiment à la semaine pour ne pas dire au jour le jour si nous nous en donnons les moyens.

Sur le plan des automatismes, il me semble que vous ne serez pas déçus, d'autant plus qu'une aide en ligne est disponible pour nous permettre de mieux appréhender les fonctionnalités et résoudre les difficultés.

Le basculement total s'opèrera fin avril moyennant les ajustements nécessaires qui ne manqueront pas. Notre système sera définitivement opérationnel dans la deuxième quinzaine de mai.

Les formations nécessaires à ce nouvel outil ont déjà démarré et continueront courant mai pour les utilisateurs de P.O. (Purchase Orders) logiciel commande.

Pour plus de facilité, elles auront lieu au siège de l'entreprise.







Cette évolution a été possible grâce bien sûr à vous tous mais aussi aux collaborateurs dévoués du groupe et des autres filiales que je tiens là personnellement à remercier.

Il ne me reste plus qu'à vous redire toute ma confiance et la certitude qu'est la mienne d'avoir, avec vous tous, une équipe à la fois compétente et efficace, qui saura rapidement s'approprier ce nouvel outil et profiter de ces nombreux avantages.

Patrick MEUNIER



SOMMAIRE

 EditorialP1	 Véhicules en enginsP4
 Flash sur l'EntrepriseP2 à 4	 SécuritéP5 à 6
 Les uns et les Autres.....P4	 Qualité/EnvironnementP7 à 8





TRAVAUX DE SIGNALISATION - GIRATOIRE RN 9

L'Entreprise Electrique a été mandatée par l'Entreprise SES (Sécurité et Signalisation) pour la réalisation de la mise en place de 4 portiques directionnels sur le nouveau carrefour se situant à la sortie sud de Clermont-Ferrand. Ces travaux se sont déroulés en 5 grandes phases. Tout d'abord il fallût réaliser un chiffrage avec les éléments que nous avons en notre possession tout en

essayant de prévoir au mieux les différents travaux à effectuer ainsi que leurs conditions de réalisation.

Dans un second temps, il a fallu définir avec la DDE l'emplacement de ces supports et prévoir l'implantation de ces derniers. Pour cela, nous avons eu quelques surprises. En effet, hormis notre équipe qui a eu quelques difficultés à utiliser le nouveau type d'appareil mis à sa disposition afin de réaliser le métrage et la mise à niveau pour les futurs massifs (en plus des conditions de circulation), nous avons du déplacer un site et refaire le traçage de différents massifs qui avaient été effacés durant la nuit (cela fait toujours plaisir !!).

La troisième partie pouvait commencer. Les ferrillages livrés et les fouilles réalisées, les équipes ont du mettre en place les ferrillages par rapport aux côtes relevées dans la phase précédente avant de couler les massifs. Ce travail nécessite autant de minutie que le métrage (mesure non respectée = mauvais massif soit environ 8 m³ à démolir).

Enfin la phase la plus impressionnante se compose du montage des portiques (sur le site) et du levage. Pour cela, il faut une grue et toute l'expérience du personnel en place ce jour là (la circulation n'étant coupée que lors du levage).

Une fois le portique en place, je ne vous cacherai pas qu'une



certaine satisfaction a envahi les différents acteurs de cette intervention.

Il ne restait plus qu'à mettre en place les caissons lumineux et réaliser le raccordement des portiques qui sont commandés par la DDE à distance.

En conclusion nous pouvons féliciter les intervenants de cette opération qui ont su faire face aux contraintes imposées par les délais de réalisation et de livraison malgré un environnement dangereux.

Régis CHAUMEIL



SPORTS D'HIVER A L'ENTREPRISE ELECTRIQUE Remontées de lignes givrées

Les monteurs ont bravé des conditions climatiques extrêmes de neige et givre (certains jours dix minutes de non fonctionnement d'une grue suffisait pour que le givre rende inutilisable les vérins) afin de réalimenter des clients sur les communes de la Godivelle, Compains, Saint Alyre es Montagne Egliseneuve. Au total pas moins de quatre kilomètres de lignes électriques pourtant calculées pour résister à une charge de cinq Kg de givre par mètre ont cédé. Bravo à tous, personnel de l'Entreprise Electrique et de la maille HTA (EDF) pour la

rapidité avec laquelle les réseaux ont été rétablis même si parfois les sites n'étaient accessibles qu'après déneigement réalisé par des pelles à chenilles (merci à l'entreprise Gominard pour le coup de main).

Descente pour faire les boîtes de la station de Super Besse

La liaison entre les deux stations de Super Besse et le Mont Dore reste le projet phare pour la communauté de communes du Sancy. 2005 la station lance le projet d'une gare télésiégi au col du Couhay pour desservir deux télésis : le Ferrand Sud et le col du Couhay qui devront établir la liaison entre ces deux stations.

Le SIEG lance le projet d'alimentation. A l'automne le mauvais temps empêche la réalisation de la gare et par conséquent celle du poste de transformation intégré au bâtiment. Seuls les câbles sont déroulés jusqu'au point de livraison. La construction des télésis va reprendre pendant l'hiver, la neige est là, les vacances de février approchent, la station décide d'achever la construction des télésis et de les alimenter par un poste provisoire.

Il ne reste plus qu'à réaliser les raccordements ou comment faire des boîtes HTA à 1 685 m d'altitude avec 2 m de neige et par - 18°. Les efforts conjugués de la station de la maille HTA (EDF) et de nos équipes ainsi qu'une bonne dose d'ingéniosité permettront de réaliser cette performance. Merci à tous.

Serge NOEL





« **AMBITION TRAVAUX PUBLICS** »

Le 7 mars 2006 Damien Sautarel, jeune chef de chantier à l'Entreprise Electrique monte à Paris pour un casting !!

Que veut-il faire ? Tourner dans un film, devenir mannequin, faire de la pub... il ne le sait pas encore mais c'est un peu pour tout cela, il est sélectionné pour devenir ambassadeur des TP dans la campagne de la FRTP (presse, télévision, conférence, radio) « Ambition travaux publics » destinée à favoriser la formation et le recrutement des jeunes dans ce secteur d'activité. Après avoir fait partie du dernier carré au niveau

national, il sera finalement retenu pour être ambassadeur sur notre région.

Amplement justifié pour ce modèle de réussite dans notre entreprise après un bac pro puis un BTS à Egletons avec un contrat de qualification à l'Entreprise Electrique en alternance avec le CFPCT de Toulouse pendant un an qui débouchera sur un BTS Conducteur Gestionnaire de Travaux avec à la clé un CDI à l'Entreprise Electrique en mars 1998.

Ses premières armes dans la campagne : une participation à la conférence de presse « Des jeunes pour de vrais métiers » à la chambre régionale de la FRTP. Annonçant d'ici à 2010 plus de 100 000 emplois de niveau CAP à bac + 6 seront proposés dans les différentes filières des travaux publics. En auvergne les travaux publics ont embauché 700 personnes l'année dernière dont 125 de moins de 25 ans.

30 000 départs à la retraite sont prévus au cours des cinq prochaines années, d'où l'importance de cette campagne, afin d'intéresser les jeunes garants de la pérennisation de nos entreprises dont Damien est un parfait exemple.

Serge NOEL



LES UNS ET LES AUTRES

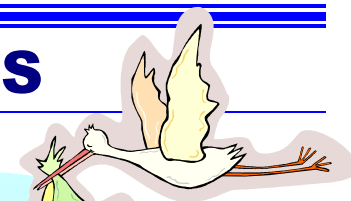
ÉTAT CIVIL



Florent COURTIOL et Céline BOUTOUTE ont le plaisir de nous annoncer la naissance le 24 mars 2006 de leur fille **Cassandra**

Yann BERNARD et Maria Virginia DA COSTA ont le plaisir de nous annoncer la naissance le 30 avril 2006 de leur fils **Mattéo**

Corinne BROUSSE



DEPART EN RETRAITE

Notre collègue Jean-Pierre DUFAL est arrivé en fin de carrière, et a fait valoir ses droits à la retraite à l'issu d'une carrière bien remplie. Le Service Entretien a donc organisé un pot d'amitié en date du 10 mars 2006 dans les locaux de l'Entreprise Electrique. Les cumuls de congés et RTT permettaient à Jean-Pierre de cesser son activité dans le courant de la semaine 11, soit mi-mars, pour un départ officiel fin mars de l'entreprise Vernet Bosser dont il était employé.

Après une partie de sa carrière sur les chantiers réseaux ainsi que l'éclairage public, Jean-Pierre était en charge (entre-autre) depuis

environ 9 ans du stockage, entretien et réparation des matériels d'illumination de fin d'année. Il est donc passé par ses mains quelques 15000 motifs et 550 kms de guirlande environ ce qui est certainement un record en la matière.

Un petit souvenir de ce type s'imposait, et un motif portant son nom lui était offert. Un arrosage sympathique mais sérieux (responsabilités obligent) clôturait cette manifestation, et nous lui souhaitons désormais une bonne santé afin de profiter pleinement de cette retraite bien méritée.

Jacques ALARY



INCIDENTS SUR VÉHICULES ET ENGIN



SEEP : groupe haute fréquence non attaché dans une benne de camion → s'est renversé Coût : 342 € H.T.

TERRES : Erreur de carburant : essence ordinaire au lieu de mélange moteur de COBRA HS → remplacement Coût : 3 500 € H.T.

TAUVES : Erreur de carburant : essence ordinaire au lieu de mélange → moteur de COBRA HS → remplacement

Denis POUILLARD

SÉCURITÉ : ANNÉE 2006

Janvier à avril 2006

*TOUJOURS PAS D'ACCIDENT : à poursuivre
OBJECTIF ZERO accident pour 2006*



**Animer chaque jour un moment de
sécurité sur tous les chantiers.**

**IL FAUT PASSER
A LA VITESSE DE CROISIERE**

RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS JURIDIQUES

DOCUMENTS NECESSAIRES A NOS SALARIES

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- Les horaires de travail pour les véhicules <3 t 5
- Autocollant sur véhicules en cas d'accident – N° d'urgence 112
- 1 ou 2 extincteurs par véhicule
- 1 pharmacie
- Registre d'observation et de sécurité (dans la mallette Chef d'Equipe)

HABILITATION, AUTORISATION (à conserver sur soi ou à proximité)

- Habilitation électrique
- Carte de qualification pour la confection des accessoires
- Autorisation de conduite
- FCCO : Formation Continue des Conducteurs Occasionnels (ou dispense de formation)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES DANS LES VEHICULES

VL : permis de conduire (papiers du véhicule : carte grise, assurance) et horaires de travail

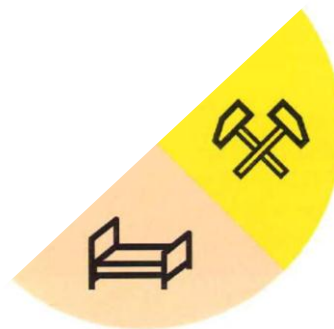
PL : idem VL + contrôlographe avec disque de la semaine et le dernier disque de la semaine précédente
ou ATTESTATION DE NON CONDUITE précisant l'absence des disques de la semaine précédente

Si engin ou engin sur camion (grue, nacelle) → CERTIFICAT DE Contrôle PAR ORGANISME AGREE (et vignette collée).

En cas de transport de matériel pour nos chantiers, le chauffeur doit pouvoir justifier la provenance du matériel (liste de matériel)

RAPPEL : APPAREIL DE CONTROLE (CONTROLOGRAPHE)

Le contrôle des temps de conduite et de repos
L'appareil de contrôle ou chronotachygraphe



Le conducteur doit impérativement placer son sélecteur sur la position correspondant à son activité.

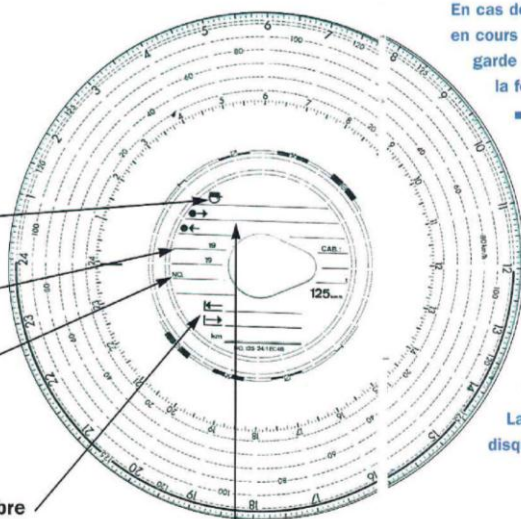
UTILISATION DU DISQUE

Comment l'utiliser ?

Chaque conducteur a ses propres disques. Les disques sont attachés au conducteur et non au véhicule. Ils doivent être conservés en bon état.

Lorsqu'il prend en charge son véhicule, le conducteur inscrit sur un disque neuf :

- son nom et son prénom
- la date
- le numéro minéralogique du véhicule
- le nombre de kilomètres au compteur du véhicule



En cas de changement de véhicule en cours de route, le conducteur garde son disque, et porte sur la feuille :

- le numéro minéralogique du nouveau véhicule ;
- le nombre de kilomètres au compteur du véhicule qu'il quitte ;
- le nombre de kilomètres au compteur du nouveau véhicule qu'il prend ;
- l'heure de changement de véhicule.

La durée d'utilisation d'un disque est de 24 heures.

A la fin de son service, ou en fin de durée prévue pour un disque, le conducteur y inscrit :

- la date ;
- le lieu où il se trouve à la fin d'utilisation de la feuille ;
- le nombre de kilomètres au compteur du véhicule.

Lors d'un contrôle sur route,

le conducteur doit pouvoir présenter :

- les feuilles d'enregistrement de la semaine en cours.
- la feuille correspondant à son dernier jour de conduite de la semaine précédente.

Le défaut de manipulation

et les manipulations volontairement erronées constituent des infractions graves pouvant être sévèrement sanctionnées.

AU COURS DE MES VISITES : j'ai pu constater que les disques n'étaient pas utilisés comme le demande la réglementation :

- Certains travaillent jour et nuit !!
- Contrôlographes pas à l'heure !!
- Disques non remplis ou mal remplis !!

Ces fautes sont imputables au seul chauffeur.

Bien vérifier que tous vos papiers sont en règle et en cours de validité.

« AYEZ LE REFLEXE SECURITE »

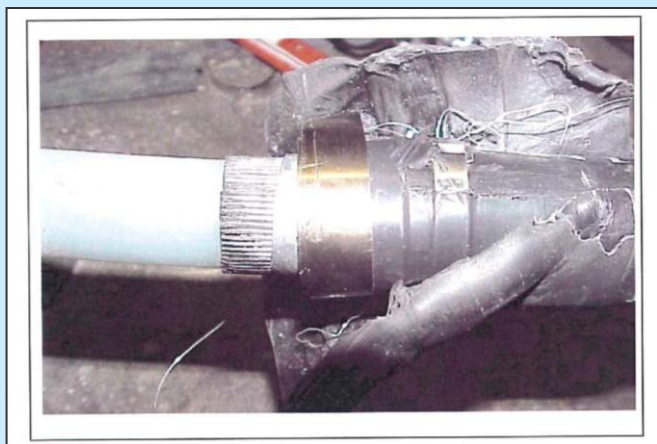
Claude POUZADOUX

Dégâts aux tiers, pour une mobilisation de chacun

L'entreprise est l'interlocutrice privilégiée des syndicats d'électrification, des mairies et même des riverains. Lors de l'exécution des travaux parfois, des dégâts non intentionnels se produisent sur le chantier.



Expertise d'un court circuit sur une boîte souterraine



Le mauvais positionnement du ressort sur la tresse génère des arcs électriques qui entraînent des avaries sur le réseau.

La politique qualité de l'Entreprise Electrique est qu'en cas de casse, le personnel soit transparent sur le problème, afin que les erreurs commises soient déclarées immédiatement à la hiérarchie.

Nous avons constaté que le personnel a été respectueux de cette consigne, aucune réclamation n'est parvenue par des tiers après nos travaux.

L'entreprise doit cependant s'améliorer pour prévenir les casses. En 2005, 27 dégâts ont eu lieu pour un coût de 31 908 Euros.

L'analyse des dégâts aux tiers montre principalement 3 catégories de dégâts :

- ◆ La casse de conduite d'eau dont la cause est un manque de précision aux réponses de DICT des concessionnaires.
- ◆ Des problèmes électriques, inversion phase/neutre ou mauvaise réalisation de boîte souterraine à cause d'un manque d'application strict des procédures métiers.
- ◆ Des problèmes issus de l'environnement particulier de chaque chantier.

Les solutions de prévention aux études sont le respect des règles de la procédure, avec notamment l'obligation de faire les demandes de renseignement avec précision pour choisir le meilleur tracé technique.

Ensuite, le personnel travaux doit demander à sa hiérarchie une validation sur chaque changement important des travaux, par rapport au plan bon pour exécution.

Nous devons dans la logique de la qualité, diminuer le nombre de dégâts aux tiers et s'assurer qu'avec les actions correctives mises en place, ils ne reviennent plus.

Philippe AUTISSIER

SYNTHÈSE DES FICHES DE NON CONFORMITÉ et des INCIDENTS de mars et avril 2006

NATURE	EMETTEUR	N° FICHE	OBJET DE NON CONFORMITE	ACTION CURATIVE	ACTION CORRECTIVE	COUT GENERE PAR LA NON CONFORMITE	PART REMBOURSEE PAR FOURNISSEUR OU CLIENT
MAGASIN	Monsieur ANGLADE	09	Le câblage des lanternes Etulec n'est pas aux norme.	Le câblage est refait par notre monteur électricien.	Etulec reconnaît le mauvais câblage et accepte une indemnisation.	577 €	577 €
MAGASIN	Monsieur ROUSSET	26 et 28	Mauvais délai de livraison, les mâts Petitjean ne sont pas ceux de la référence commandée. Cela occasionne la confection de platine supplémentaire pour l'installation.	Aucune, l'installation est faite avec les mâts reçus en accord avec le client.	Petitjean indique que l'erreur s'est produite sur l'ordre de fabrication. Une sensibilisation a été faite au personnel suite à cet incident.	997 €	997 €
CHANTIER	Monsieur GAUTIER	303	Problème de fonctionnement des contre poids de portes pavillons.	Une modification est apportée suite à la fourniture de joint par Petitjean.	Un dédommagement est accepté par Sélécom et Petitjean	440 €	440 €
CHANTIER	Monsieur GAUTIER	1000	Lors du levage d'un mât Sermeto de 16 m avec hélicoptère, l'anneau de levage en tombant a cassé 2 projecteurs et 5 lampes.	Aucune. Serméto rembourse les frais de remplacement et de pose du matériel.	La cassure de l'anneau vient d'un manque d'information du bureau d'étude concernant le processus de levage sur le chantier. Lors de chantiers spéciaux, une réunion préparatoire aura lieu pour faire une revue commune des spécifications.	1 945 €	1 945 €
CHANTIER	Monsieur DUBOIS	152	Lors de la confection d'une boîte SICAM, le sac aluminium de résine été percé. Impossibilité de terminer les travaux.	Retour au dépôt et prendre dans le stock des sachets de résine.	Aucune. Remboursement des frais de préjudice.	263 €	263 €
TOTAL						4 222 €	4 222 €
DEGATS AU TIERS CHANTIER	1 conduite d'eau cassée à la Chapelle Geneste (43) 1 conduite d'eau cassée à la Boule Machinoise (58) 1 inversion de phase/neutre à St Chély d'Apcher (48) 1 conduite d'eau cassée à Sayat (63)					144 € 470 € 968 € 174 €	Pas concerné Pas concerné Pas concerné Pas concerné
VEHICULES ET ENGIN	Voir détail au chapitre « Incidents sur véhicules et engins »					3 842 €	3 842 €
DIVERS	Fiche n° 1143 émise par Monsieur LAGOUTTE (chantier) Ficher n° 24 émise par Monsieur JOUBARD (magasin)					73 € 73 €	Pas concerné Pas concerné
TOTAL						9 966 €	8 064 €

COÛT DE LA NON QUALITÉ DÉTECTÉE : 9 966.00 €
COÛT DE RESPONSABILITÉ INTERNE : 8 064.00 €

Philippe AUTISSIER

Journal de L'ENTREPRISE ELECTRIQUE
18, Rue de la Gantière - BP 324
63009 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.26.35.90 - Fax 04.73.26.31.42
www.lentreprise-electrique.fr

Directeur de la Publication : Patrick MEUNIER
Comité de Rédaction, Réalisation : Marie-Anne MIOLANE
Rédacteurs: Les salariés
Impression : Chaumeil Repro
Tirage : 280 Exemplaires